

Version Avril 2025

FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVE

(A transmettre à l'institut au plus tard 15 jours avant le début de la formation)

FORMATION TUTORAT INFIRMIER

« Acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les étudiants en soins infirmiers dans leur processus de professionnalisation »

S'adresser obligatoirement au service de la formation continue pour un agent d'un établissement sanitaire, social ou médico-social public ou privé.

| | |
|--|--|
| Décrivez le besoin de formation des agents | Souhaitez-vous signaler des agents en situation de handicap nécessitant des aménagements pour la formation |
| | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Lequel/lesquels : préciser |

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Personne à contacter si nécessaire :

.....

N° de téléphone :

Durée : 3 jours de formation (choisir une date de session)

- Dates : 29 – 30 septembre et 7 octobre 2025
 08 – 9 et 16 décembre 2025
 02 – 03 et 13 mars 2026
 11 – 12 et 19 mai 2026

| NOMS | PRENOMS | FONCTION | STATUT (agent public ou salarie d'établissement privé) | Adresse mail |
|------|---------|----------|---|--------------|
| | | | | |

L'employeur atteste que les agents inscrits disposent des prérequis (Diplôme d'Etat d'infirmier).

L'établissement ci-dessus s'engage à présenter le règlement intérieur de l'IFPS disponible sur le site Internet <https://chicmt.fr/wp-content/uploads/2024/08/REGLEMENT-INTERIEUR-2024-2025.pdf> au(x) stagiaire(s) et régler la totalité des frais de formation (**300 € par stagiaire net de taxe**) au Trésor Public du CHIC Marmande-Tonneins

Date :

Nom et Signature :

Cachet de l'établissement